

Montpellier, Le 12 Août 2010

Monsieur Michel BONIFAY
Expert judiciaire
47, Cours Pierre Puget
BP 328
13 177 MARSEILLE Cédex 20

Par Lettre recommandée AR :

Dossier : CUMPM / EVERE SAS
Nos réf. : Incinérateur de Fos-sur-Mer dossier n°0908347-0
Vos réf : TA.171.a-MB pr.09/1401.1

Monsieur l'Expert,

Dans le cadre du dossier cité en marge, et en complément du dire n°6, veuillez trouver ci après les pièces suivantes :

- **Pièce n°104** : l'annexe 2, Tome A, classeur 8 au dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au préambule du dossier Impact Technique Phase 1.
- **Pièce n°105** : Extraction sur CD ROM du fichier « SAGE ACHAT » mis sous scellé par huissier ainsi que le Procès-verbal de constat. Ces documents font partie de l'Annexe 3, Tome A, classeur 1, au Dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au Préambule du dossier Impact Financier Phase 1.

Naturellement, notre contradicteur, Maître Régis de Castelnaud, nous lit en copie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Expert, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Michèle Anahory
Avocat associée



Cabinet correspondant de **PRICEWATERHOUSECOOPERS** 

Montpellier, Le 12 Août 2010

Me Régis de Castelnau
Avocat
3 Place Saint Michel
75005 Paris

Par Lettre recommandée AR :

Dossier : CUMPM / EVERE SAS
Nos réf. : Incinérateur de Fos-sur-Mer dossier n°0908347-0

Cher confrère,

Nous vous prions de trouver ci-joint copie du courrier que nous adressons à Monsieur l'Expert Michel BONIFAY.

Dans la mesure où vous êtes déjà en possession des pièces que nous lui transmettons, ces dernières ne sont pas jointes à la présente.

Nous les tenons néanmoins à votre disposition si nécessaire.

Vous en souhaitant bonne réception.

Votre bien dévouée

Michèle Anahory
Avocat associée



Cabinet correspondant de **PRICEWATERHOUSECOOPERS** 